



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 JANVIER 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B041

OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Attribution de subventions aux associations à caractère agricole

Le 29 janvier 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 janvier 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert

Excusé(e)s :

AMIEL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès

Monsieur Christian BURLE donne lecture du rapport ci-joint.

05_4_02

BUREAU DU 29 JANVIER 2015

Rapporteur : Christian BURLE

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Agriculture

Objet : Attribution de subventions aux associations à caractère agricole
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions à deux associations à caractère agricole pour l'année 2014 pour un montant total de 12.000 €uros.

Exposé des motifs :

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a mis en place une politique d'aide aux associations à caractère agricole dans le but de participer au développement de l'agriculture sur le territoire communautaire et de promouvoir les produits du terroir.

Les associations qui sollicitent le soutien financier de la CPA doivent répondre aux critères définis par délibération n° 2012_A131 du Conseil communautaire du 12 juillet 2012 (voir annexe 1)

Les fiches de synthèse des associations sont jointes en annexe, ainsi que les budgets prévisionnels 2015 des actions subventionnées.

N° GU	Association	Manifestation et date	Subvention N-1 en €	Budget global de l'action en €	Subvention sollicitée en €	Subvention proposée par la commission thématique en €	Taux de couverture de la subvention
102	LES COMPAGNONS DE DIONYSOS	7 ^{ème} Concours des vins de la région PACA et le Salon des vins et de la gastronomie les 6,7 et 8 mars 2015 à Pertuis.	10.240	61.100	12.000	10.500	17,18 %
179	CONFRERIE DES CHEVALIERS DE L'AIET	24 ^{ème} rassemblement des confréries les 10 et 11 octobre 2015 à Trets	1.500	9.000	5.000	1.500	16,67 %
					TOTAL	12.000	

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2003-A312 du Conseil communautaire du 12 décembre 2003, mettant en place un guichet unique d'enregistrement des demandes de subventions ;

VU la délibération n° 2012_A131 du Conseil communautaire du 12 juillet 2012 modifiant les critères d'attribution de subventions aux associations oeuvrant dans le domaine agricole ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 € ;

VU la délibération n° 2014_A140 du Conseil communautaire 03 juillet 2014 modifiant les modalités de paiement prévues par la délibération n° 2005-B086 du Bureau communautaire du 8 avril 2005 ;

VU l'avis de la Commission Développement Economique et Emploi du 14 janvier 2015.

Dispositif :

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de deux subventions pour un montant global de 12.000 euros à destination des associations « Les Compagnons de Dionysos » et la « Confrérie des Chevaliers de l'Aiet »;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée sur la ligne 3D-92-6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

ANNEXE 1

Critères votés lors du conseil communautaire du 24 juin 2010 Délibération 2010-A099	Critères complétés lors du conseil communautaire du 12 juillet 2012 Délibération 2012-A131
1. Caractère agricole	
- « les associations doivent avoir un caractère agricole » - « les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles ».	- L'action doit relever de champs d'intervention généraux de l'agriculture du Pays d'Aix (en référence aux principes édictés dans la « Charte agricole du Pays d'Aix ») et permettre la mise en avant d'au moins un des objectifs suivants : > Renforcement de la performance économique des exploitations agricoles du Pays d'Aix : - Faire connaître et reconnaître l'agriculture du Pays d'Aix - Promouvoir l'agriculture du Pays d'Aix - Améliorer la valorisation et la commercialisation des productions agricoles du Pays d'Aix. > Respect des équilibres territoriaux et environnementaux par le maintien dynamique des espaces agricoles : - Favoriser l'accès au foncier pour les agriculteurs - Maintenir de manière dynamique les surfaces agricoles à leur niveau actuel - Développer le rôle de l'agriculture en faveur de l'environnement.
2. « Statut » de l'association	
- « le siège social de l'association doit se trouver sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix et/ou l'opération qui fait l'objet de la demande de subvention doit se dérouler sur le territoire de la Communauté ».	- <i>L'opération qui fait l'objet de la demande de subvention doit se dérouler sur le territoire de la Communauté ou faire la promotion du territoire du Pays d'Aix.</i> - Si l'événement se déroule sur plusieurs communes, un minimum des 2/3 des communes concernées doivent se situer sur le territoire du Pays d'Aix. - L'association devra justifier au minimum du soutien d'une commune du Pays d'Aix. - L'association doit justifier d'au moins un an d'existence légale.
3. Intérêt communautaire (pour les subventions de fonctionnement)	
/	- L'événement proposé doit drainer une activité et des retombées économiques et médiatiques pour le Pays d'Aix. Il doit être vecteur de promotion du territoire. Exemple de critères mesurables favorisant cette promotion (l'association doit répondre à au moins 2 de ces critères): > nuitées hôtelières engendrées > consommation dans les commerces et/ou restaurants > consommation de produits locaux > campagne de communication (avec présence du logo de la CPA sur les supports) > manifestations avec présence et/ou participation du public requise.
4. Financement	
- « la subvention de la CPA sera plafonnée à hauteur de 40% du budget prévisionnel, sauf	- Le montant de la subvention demandé doit être en cohérence avec le budget global de l'association. - Toute association qui fait une demande de subvention à la CPA

dérogations exceptionnelles ».	doit solliciter le financement d'un ou plusieurs autres partenaires publics ou privés.
5. Reconduction de la subvention	
- « l'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année sur l'autre ».	- Si l'association sollicite plusieurs années de suite la CPA, le montant de la subvention de l'année n+1 ne pourra être supérieur à 15% du montant de l'année n. - Si l'événement a déjà été subventionné les années précédentes par d'autres Directions de la CPA, il ne pourra être accordé aucune aide à l'association. <i>*Rappel : aucune demande ne pourra être examinée en l'absence des rapports d'activités et bilans financiers de l'action de l'année n-1.</i>
6. Communication	
/	- L'association s'engage à apposer systématiquement le logo de la CPA sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation de son opération. Le logo de la CPA est téléchargeable sur le site de la Communauté du Pays d'Aix www.agglo-paysdaix.fr - Une validation de principe (vérification du respect de la Charte graphique) sera effectuée par le Service agriculture. Les maquettes devront donc être transmises au Service avant impression des supports pour bon à tirer.
7. Dérogations, exceptions	
/	Le Président de la Communauté du Pays d'Aix se réserve la possibilité de soumettre à l'examen de la Commission « interventions économiques » toute demande de subvention, que l'intérêt du territoire semblera justifier.

Fiches associations et budgets prévisionnels

DOSSIER N°	2015-102	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	114217	14 janvier 2015	29 janvier 2015	

LES COMPAGNONS DE DIONYSOS	
PRÉSIDENT	Madame Francine RAVOIRE
SIÈGE	PERTUIS
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 2008 a pour but de défendre, promouvoir et organiser des manifestations événementielles, culturelles et économiques autour des vins, du terroir, de la gastronomie, des arts et traditions
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation de « Dionyvin PERTUIS » (labellisé « Vignobles et découvertes »), 7^{ème} Concours des vins de la région PACA et le Salon des Vins et de la Gastronomie les 6,7 et 8 mars 2014 à Pertuis. Les points forts de cette manifestation regroupant 60 exposants et un public estimé à 4500 personnes seront les suivants : ✓ 6 démonstrations/dégustations culinaires avec cinq chefs régionaux et un pâtissier qui feront découvrir leurs spécialités sur un thème défini avec « Accords mets et Vins » ✓ une animation autour du chocolat par Gérard Gazeau, chocolatier ✓ d'autres animations en attente de confirmation Seront invitées l'Italie et l'Espagne, qui présenteront leurs productions viticoles et leur artisanat gastronomique, ainsi que la région Champagne
AUTRES PARTENAIRES	ETAT = 6.000 € CR PACA = 4.000 € CG84 = 2.000 € COMMUNE DE PERTUIS = 2.000 € SPONSORS PRIVES = 13.000 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	61.100 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2014	55.920 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2015	12.000 €	MONTANT DEMANDÉ POUR 2014	11.000 €
SUBVENTION 2015 PROPOSÉE PAR LA COMMISSION	10.500 €	SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2014	10.240 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 215	17,18 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	18,31 %
OBSERVATIONS			
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	56.280 € (arrêté au 30/10/2014)		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			OUI

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	6, 7 et 8 mars 2015
Lieu(x) de réalisation	Gymnase du Trévier - 84120 PERTUIS
Contenus et objectifs de l'action	Concours des Vins et Salon des Vins et de la Gastronomie
Public(s) ciblé(s)	Tout public
Nombre de participants / exposants	70 exposants
Nombre de spectateurs / visiteurs	4500 visiteurs attendus
Durée de l'action	Inauguration le 6 au soir + 2 jours complets
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☒ non ☐ (montant de l'inscription : 2 k€ €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services	16.000	Autres produits	22.100
Matières et fournitures	12.000	Cotisations	
Services extérieurs	3.000	Subventions demandées :	
Locations	4.000	Etat (à détailler)	
Entretien	400	Région (s)	6.000
Assurances	1100	Département (s)	4.000
Autres Services extérieurs		Commune (s)	2.000
Frais administratifs	1.200	Communauté du Pays d'Aix	12.000
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	11.000	Fonds Européens	
Déplacements, missions	2.000	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Salaires bruts	7.500	Apparats... privés	13.000
Autres charges de personnel	3.600		
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	51.100	TOTAL PRODUITS :	61.100

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations) Pertuis	Prestations en nature Pertuis
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :
 La subvention demandée à la CPA de 12.000 € représente 22 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Pertuis Cachet de l'Association :
 Le 31/12/2014



DOSSIER N°	2015-179	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	115654	14 janvier 2015	29 janvier 2015	
CONFRERIE DES CHEVALIERS DE L'AIET				
PRÉSIDENT	Madame Brigitte RIERA			
SIÈGE	TRETS			
OBJET DE L'ASSOCIATION	Créée en 1991, cette association a pour but le développement du tourisme en Provence par : - la mise en valeur de ses produits, huile d'olive, ail, vin et sa cuisine régionale - le maintien ou le rétablissement des fêtes, coutumes et traditions du folklore provençal, ainsi que de tous les arts.			
OBJET DE LA DEMANDE	Pour la 24ème année consécutive, l'association se propose d'organiser son rassemblement des confréries de la région PACA, d'autres régions françaises et d'Europe sur une journée intitulée « Grand chapitre », les 10 et 11 octobre 2015 à Trets. Défilés de confréries, groupes folkloriques dans les rues de Trets, messe des confréries, intronisation avec cadeaux, dégustation des produits du terroir, apéritif et repas de gala avec animation émailleront cette journée. Cette année, les organisateurs souhaitent organiser le 10 octobre un marché à l'ail et aux produits du terroir avec un concours d'aioli ouvert à tous, repas et animation. Cette manifestation devrait accueillir environ 200 participants et 500 spectateurs.			
AUTRES PARTENAIRES	CG13 = 1.200 € COMMUNE DE TRETS = 2.000 €			

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	9.000€	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2014	8.000 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2015	5.000 €	MONTANT DEMANDÉ POUR 2014	5.000 €
SUBVENTION 2015 PROPOSÉE PAR LA COMMISSION	1.500 €	SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2014	1.500 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 215	16,67 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	18,75 %
OBSERVATIONS			
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	19.687€ (arrêté au 30/10/2014)		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			OUI

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015
Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	10 et 11 octobre 2015 à TRETS
Lieu(x) de réalisation	TRETS
Contenus et objectifs de l'action	10 oct 2 ^{ème} marche à L'AIP 11 oct RACS conférences
Public(s) ciblé(s)	region PACA, Depart, TRETS et environ
Nombre de participants / exposants	30
Nombre de spectateurs / visiteurs	1500
Durée de l'action	Samedi 10 8h à 18h00 Dimanche 11 08h00 19h00
Entrées payantes	oui ☐ non ☐ (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui ☒ non ☐ (montant de l'inscription :46€)

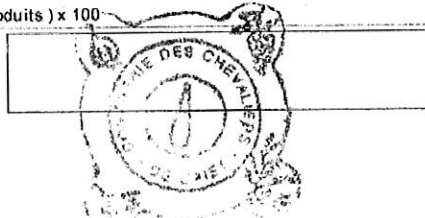
BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	6 000	Ressources propres	100
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	700
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	1000	Etat (à détailler)	
Entretien	500	Région (s)	
Assurances		Département (s)	1200
Autres Services extérieurs		Commune (s)	2000
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	5000
Publicité	500	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	1000	Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	9000	TOTAL PRODUITS :	9000

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :
La subvention demandée à la CPA de 5000€ représente40 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à TRETS
Le 19.11.2014
Cachet de l'Association :



OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Attribution de subventions aux associations à caractère agricole

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



03 FEV. 2015